



Questions sur votre facture ?

www.uzbrussel.be -> questions facture

BB 117 35220048-102-7715240000-44164-44194

MITRIC TUDOR
RUE DU BROECK 113 /1EET
1070 ANDERLECHT

Facture pour des soins ambulatoires à l'UZ Brussel du 12-02-2025 au 12-02-2025

A payer avant le 06-05-2025

Total € 212,00

Date de la facture 16-04-2025

Madame, Monsieur,

Veuillez trouver ci-joint l'aperçu détaillé des prestations liées à vos soins dans notre hôpital.

Vous trouverez un aperçu de vos factures sur votre portail patient my.uzbrussel.bePour plus d'informations sur votre facture, consultez le 'FAQ' sur www.uzbrussel.be/betaling.

- Vous avez des questions, des remarques ou des plaintes spécifiques concernant le contenu de votre facture ? Envoyez un courriel à facturatie@uzbrussel.be ou appelez le 02 477 55 40 (les jours ouvrables entre 9 et 12 heures).
- Vous avez des questions spécifiques concernant des paiements ou des problèmes de paiement ? Envoyez un courriel à boekhouding@uzbrussel.be ou appelez le 02 477 60 69 (les jours ouvrables entre 9 et 12 heures).

Votre dossier disponible sur my.uzbrussel.be

Nom Patient	MITRIC TUDOR
NISS	95070776304
Numéro de facture	2504087488



my
UZBrussel
patientenportaal

INFORMATIONS DE PAIEMENT

Montant: 212,00 euro

Numéro de compte: BE54096929190097

Code BIC: GKCCBEBB

Au nom de: Hôpital Universitaire de Bruxelles - Avenue de Laarbeek 101-1090 Bruxelles

Communication structurée: +++250/4087/48890+++

Scannez & payez
immédiatement<https://pay.pom.be/cFMZ153MTt>

вт, 6 мая 2025 г., 10:21 Gwendoline Loge <gwendo.loge@burnsfoundation.be>:
Parfait,
Bonne journée Anna,

Votre dossier disponible sur my.uzbrussel.be

Nom Patient MITRIC TUDOR
NISS 95070776304
Numéro de facture 2504087488

my
UZBrussel
patientenportaal



Nom Patient	MITRIC TUDOR	Sommaire	20250302
Date de naissance	07-07-1995	Mutualité	509000
Numéro de facture	2504087488	N°inscrip	95070776304 410/460
Numéro de contact	5001278070	Période de fact.	12-02-2025 / 12-02-2025
Dossier	A950707MC00G	Admiss.de	
Date de la facture	16-04-2025	Admiss. jusqu'à	
Date d'expiration	06-05-2025		

DETAIL FACTURE PATIENT

Communication

Exceptionnellement, des factures complémentaires pour lesquelles les données ne sont pas encore disponibles au moment de l'expédition de la première facturation ou des rectifications peuvent être envoyées plus tard au patient.

Pour des explications complémentaires ou demandes de plus de détails concernant les prestations : adressez-vous à votre mutuelle ou à l'hôpital.

1. Honoraires des prestataires de soins (médecins ou autres dispensateurs)	Statut méd. (1)	Date	Code (9)	Nombre	A charge de la mutual.	A charge du patient (3)	Supplément (4)
Honoraires remboursables							
Honoraires partiellement à charge de la mutualité							
Gutermuth, Jan							
Consultation dermato accredite	NC	12/02/25	102756	1	29,91	12,00	
Honoraires entièrement à charge du patient							
Gutermuth, Jan							
Laser Pigment 3	NC	12/02/25	960072	1		200,00	
Sous-total 1. Honoraires des prestataires de soins (médecins ou autres dispensateurs)					29,91	212,00	
TOTAUX							
TOTAL					29,91	212,00	
Restant à payer							
À verser sur le compte de l'hôpital : BE54096929190097							212,00
							212,00

BE117-3529064-20-7715100006-41164-44164

- (1) Conventione (C) : le dispensateur est lié aux tarifs fixés dans une convention.
Partiellement conventionné (PC) : le dispensateur est certains jours, lié aux tarifs fixés dans la convention. Le dispensateur ou l'hôpital peuvent vous donner plus d'informations à ce sujet.
Non conventionné (NC) : le dispensateur n'est pas lié aux tarifs fixés dans une convention.
- (3) La rubrique 'A charge du patient' comprend les montants personnels prévus légalement, des montants pour des produits non-remboursables (rubrique pharmacie), des montants pour des prestations pour lesquelles l'assurance maladie n'intervient pas (rubrique honoraires) et des « Autres montants » (rubriques « Frais divers » et « Autres fournitures ») et montants entièrement à charge du patient pour laquelle une TVA est due (montants sans TVA).
- (4) Supplément: est facturé en plus du montant officiel des honoraires. Ces montants peuvent être facturés par des médecins non-conventionnés ou partiellement conventionnés et sont entièrement à charge du patient.
- (9) Vous pouvez retrouver la description complète de la prestation et ses tarifs de remboursement en introduisant le code de celle-ci dans la banque de données 'Ncmensoft' disponible sur le site web de l'INAMI : <http://www.inami.fgov.be>.